

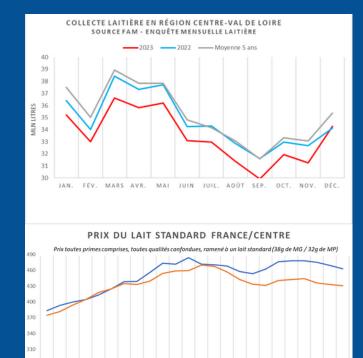


### **EDITO**

L'Année 2023 a été consacrée à l'élaboration, en concertation avec le Conseil Régional, à du CAP Filière 4G. L'objectif de la feuille de route 2023 - 2027 est de réaffirmer l'activité laitière comme une activité économiquement viable et vivable, impactant positivement les écosystèmes et les territoires. Au vu de la faible densité laitière, la région Centre-Val de Loire est souvent l'une des premières à faire face aux problématiques émergentes et nous cherchons à bousculer les lignes établies pour être toujours dynamiques demain. C'est en ce sens qu'est construite cette feuille de route, partagée par tous!"

Fabienne BONIN-GALLAIS (CRA CVL - co-présidente du CAP Filière), Bruno VERKEST (CRIEL Centre - coprésidente du CAP Filière)

# ELEMENTS DE CONJONCTURE



Collecte régionale en baisse : -4% 2023/2022 pour un total de 402 ML lait

Un prix moyen du lait 38/32 supérieur à la moyenne nationale de l'ordre de +5% sur 2023

#### Animatrices du CAP Filière

Leslie HENNION : criel.centre@wanadoo.fr / 06.88.04.49.96 Julie MUTEL : julie.mutel@centre.chambagri.fr / 06.69.49.16.97





ce: FranceAgriMer





# LE CAP EN ACTIONS

# 3 axes de travail

- Attractivité de la région
- Maintien du potentiel de production
- Performances technico-économiques et accompagnement dans les transitions

Une feuille de route régionale orientée sur l'avenir et le renforcement de la dynamique laitière régionale, construite en cohérence avec la stratégie régionale pour l'agriculture du Conseil Régional et ses priorités, votées en décembre 2023. Pour cela, des objectifs ambitieux sont fixés : Installer 40 porteurs de projets/an sur la région en menant des actions fortes et innovantes en matière d'attractivité. Engager 20% des éleveurs dans une démarche de réduction des émissions de GES et enfin réaliser un diagnostic bien-être animal dans 100% des exploitations régionales.



# Vue globale sur le CAP Filière

Attractivité de la région

- Travailler sur la mise en avant de la région et des offres de reprise
- Montée en compétence des conseillers et éleveurs autour de l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines
- Mettre en place un réseau de maitre de stage et employeurs
- Mettre en lumière les métiers de la filière auprès des élèves de collège et lycée en enseignement général et accentuer le travail auprès des établissements scolaires agricoles

Maintien du potentiel de production

- Mise en place d'une cellule d'appui au maintien du potentiel laitier
- Accompagner les éleveurs dans la transmission
- Travailler sur l'accompagnement des jeunes installés

Performances technico-économique et accompagnement dans les transitions

- Travail sur la durabilité des exploitations et structuration d'un référentiel commun pour capitaliser les données
- Appuis techniques : Coûts de production, stratégie d'exploitation, alimentation, bilan fourrager, sanitaire, bâtiments, ...
- · Accompagner l'investissement dans les exploitations agricoles

LES MONTANTS ENGAGÉS PAR LA FILIERE ET LES MONTANTS DE LA RÉGION

**16,6 M€**engagés par la filière

engages par la fillere dont 14 M€ estimés pour les investissements Le Conseil Régional apporte son appui à la filière pour un montant de :

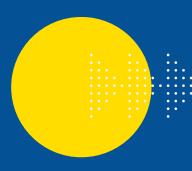
2,8 M€

L'Union Européenne, au titre du FEADER, apporte un soutien financier de :

2,3 M€



# Des actions prioritaires



# Maintien du potentiel de production

Création d'une "Cellule d'Appui au Maintien du Potentiel Laitier".

#### Son rôle?

Dynamiser les réseaux, mettre en avant le potentiel de la région afin que toutes les fermes laitières viables et vivables puissent être reprises.

#### Son fonctionnement?

1 coordinateur régional et 3 experts de terrain mobilisés au quotidien pour :

- Repérer les fermes à reprendre, améliorer la mise en avant des annonces pour faciliter les reprises
- Repérer des porteurs de projets et les accompagner dans leur recherche
- Mettre en avant la région et ses atouts pour attirer des porteurs de projets au-delà de nos frontières (régionales et nationales)

#### Vous avez connaissance de porteurs de projets ou de fermes à céder?

1 seule personne à contacter :

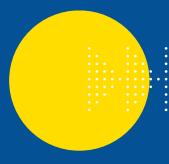
Cécile PIOUEMAL 06 70 52 94 05 cecile.piquemal@centre.chambagri.fr

### On a besoin de vous!

Racontez-nous votre installation en Centre-Val de Loire







# Des appuis techniques

Via le CAP Filière, les appuis techniques jugés comme prioritaires pour la filière peuvent bénéficier d'un soutien financier du Conseil Régional à hauteur de 50% sur un coût jour maximum de 550€.

#### **BILAN D'AVENIR**

fourrager pour aller vers l'autonomie alimentaire

Expertise bâtiment et

Appuis dans la gestion des

## Maitrise de la santé du

# Simulation des coûts de

### LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS AGRICOLES



## 4 dispositifs d'aide pour les investissements entre 12 500 € HT et 90 000 € HT

<b>CARACTÉRISTIQUES</b>
<b>DES 4 DISPOSITIFS</b>
DU SIAP

#### 04 Risques climatiques

**Protection** ressources naturelles eau

05

06-07 **Modernisation** 

des exploitations

08

**Transformation** à la ferme

Investissements éligibles

aux matériels de protection contre les aléas climatiques liés à la sécheresse\*:

- Bâtiment de stockage fourrage (charpente + bardage bois)
- Planteuses à billons \*gel et grêle non ouverts en 2023

d'investissements productifs des Agences de l'eau : une liste pour chaque Agence

- · Liste des investissements éligibles Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Liste des investissements éligibles Agence de l'eau Seine-Normandie

Investissements productifs des exploitations agricoles inscrits dans les différents CAP Filières de la Région.

#### À TÉLÉCHARGER

Liste des investissements éligibles par CAP Filière

- productifs en matériels et équipements pour la transformation de produits, le conditionnement et l'emballage, le stockage, équipements de la chaîne du froid
- Équipements nécessaires au fonctionnement des matériels cités ci-desus
- Bâtiments pour la transformation et / ou la commercialisation des produits agricoles

### **Une question?**

Les contacts:

julie.mutel@centre.chambagri.fr criel.centre@wanadoo.fr

Les dossiers de demandes d'aides sont à déposer en ligne sur le portail des aides du Conseil régional :

https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr





Eligibilité temporelle des dépenses

Dépenses engagées à partir du 1er janvier 2023 à la condition que le projet ne soit pas achevé au moment du dépôt de dossier de demande d'aide (la date d'achèvement retenue est la plus tardive entre la date de livraison ou de réception des travaux et la date à laquelle le bien peut effectivement être utilisé par le bénéficiaire)

Taux d'aide publique

- Taux: 30%

Projets portés par des groupements d'agriculteurs et les stations d'expérimentation

- Taux : 40%

Projet agriculteur

- Taux : 40%
- Bonification en AB (y compris en conversion) : + 10%

Projets portés par des groupements d'agriculteurs et les stations d'expérimentation :

- Taux : 55%

Projet agriculteur :

- Taux: 30%
- Bonification DJA / DNA: +10% - Bonification AB, SIQO (hors viti) et filière apicole: +10%

Projets portés par des groupements d'agriculteurs

- Taux: 60%

Projets portés par les stations d'expérimentation

- Taux : 60%

- Taux : 30%

A L'attribution d'une aide n'est pas automatique. Un dépôt de dossier ne vaut en aucun cas garantie de financement de votre projet.

Plancher de dépenses éligibles

Plafond de dépenses éligibles 12 500 € HT

Projet agriculteur : 90 000 € HT

Projets portés par des groupements d'agriculteurs et les stations d'expérimentation : 200 000 € HT

12 500 € HT

Projet agriculteur : 90 000 € HT

Projets portés par des groupements d'agriculteurs et les stations d'expérimentation : 200 000 € HT

12 500 € HT

200 000 € HT

Projet agriculteur: 90 000 € HT

Projets portés par des groupements d'agriculteurs :

Projets portés par les stations d'expérimentati 1 000 000 € HT

100 000 € HT

200 000 € HT

Avec le soutien financier de :









## 1 dispositif d'aide pour les investissements entre 5 000€ HT et 12 500 € HT

#### Une procédure simple et rapide

- 1. Télécharger le formulaire via le lien suivant (le formulaire comprend la liste des investissements éligibles): https://urlz.fr/pelJ
- 2. Transmettre le formulaire papier original à la Chambre Régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire pour une pré-instruction à l'attention de Cécile DOUCET
- 3. Validation du dossier suivant le calendrier des commissions permanentes régionales, vote en commission pour l'octroie de la subvention et retour direct au producteur

ATTENTION: Les investissements doivent être réalisés après la notification de l'aide par le Conseil Régional



